

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2009

Le vingt et un octobre deux mil neuf, le Conseil municipal de Saint Etienne de Crossey s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Ghislaine PEYLIN, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Date de convocation : 13 octobre 2009

Présents : Mmes BURET, BURRIAT CASSAGNE, MARRANT MONTEREMAL, PEYLIN, RONDELET;
MM. BERENGER, BOIZARD, PERRET, ROUDET, ROUGEMONT, SCHNEIDER TROUILLOUD.

Absents : Madame SCOLARI Marylène donne procuration à Madame BURRIAT Sandra
Monsieur GAUJOUR Jean François donne procuration à Madame PEYLIN Ghislaine
Monsieur Armand PERRIN donne procuration à monsieur TROUILLOUD Roger
Madame COATTRENEC Véronique,
Monsieur MIRALLES Jean François

Secrétaire de séance : Madame Myriam MARRANT

61/2009

Défense requête Association Syndicale La Tour contre l'arrêté du Maire PC du 22/07/2009
--

Monsieur le Maire précise que suite à la requête engagée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par les membres de l'Association Syndicale du Lotissement LA TOUR, à l'encontre de la décision d'attribution du Permis de Construire N°038 383 0920008 à Monsieur CANSEVER Lo cman en date du 22 juillet 2009,

La commune a saisi Me Ludovic MARIE du Cabinet d'avocats MARTIN – MARIE – GUILLON, chargé habituellement de la défense des intérêts de la commune et qui intervient dans le cadre de notre contrat d'assurance JURIPACT souscrit auprès de la SMACL ;

il y a lieu cependant d'autoriser le Maire à défendre dans cette affaire où la procédure est uniquement écrite par la production de mémoire en défense.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

62/2009

DECISION MODIFICATIVE N° 02/2009

Des travaux non prévus au budget doivent être prévus :

Travaux aménagements rue du Tram pour la somme de 600 000,00 Euros à inscrire à l'article 2315-113
Ascenseur pour le bâtiment FCG pour une somme de 29 900,00 Euros à inscrire à l'article 2315-112
Cheminement piéton Pierre Reynauds pour une somme de 15 000,00 Euros à inscrire à l'article 2315-107

Ces dépenses sont compensées par un emprunt de 644 900 Euros à inscrire au compte 16411

Le Conseil municipal accepte par 17 voix pour d'affecter les crédits suivant la proposition du Maire

63/2009

VIREMENT DE CREDITS N°6/2009

Monsieur Roger TROUILLOUD, Adjoint aux finances et aux associations sportives, expose qu'il est nécessaire de modifier les crédits du budget 2009, afin de pouvoir lancer les appels d'offres d'ici la fin de cet exercice, pour les travaux d'aménagements de la rue du tram, de la passerelle sur la morge.

Il convient également de modifier les crédits de certains travaux inscrits au budget, mais pour lesquels les devis ont été plus élevés que prévus.

Ces crédits à inscrire en section de fonctionnement et d'investissement sont pris sur l'enveloppe dépenses imprévues de chaque section.

En fonctionnement

Une subvention à l'Association Histoire et Patrimoine du Pays Voironnais à l'article 6574 pour la somme de 50 Euros,
des Livres scolaires supplémentaires à l'article 6067 pour la somme de 700,00 Euros

En Investissement

Le montant de l'étude pour l'aménagement du centre Bourg est plus élevé de 4 289,00 Euros que l'on rajoute à l'article 2031-24.

De même pour la cartographie des risques naturels à l'article 2031 pour la somme de 3 800,00 Euros, pour l'agencement de terrains de sports (horloge éclairage foot et clôtures entre le camping et le terrain multisports), à l'article 2128-106 pour la somme de 619,00 Euros, pour le branchement électrique du puits pour l'arrosage du foot, à l'article 2128-40 pour la somme de 294,00 Euros, pour l'armoire électrique du foyer municipal, à l'article 21318-14 pour la somme de 450,00 Euros, pour la mission du bureau d'étude Sintégra pour la passerelle sur la Morge, à l'article 2315-107 pour la somme de 605,00 Euros.

Pour l'enfouissement des réseaux aériens de la rue Rue du Tram, on inscrit à l'article 2315-113 la somme de 246 000,00 Euros pris sur la ligne budgétaire de l'acquisition des terrains à la Rafinière, à l'article 2115-101 que l'on diminue de 246 000,00 Euros.

Après délibération le Conseil municipal par 17 Voix Pour décide d'affecter les crédits suivant la proposition du Maire.

COMMISSIONS

Scolaire :

Madame Peylin présente le projet consistant à prendre un apprenti issu du CAP petite enfance du lycée de la Martelière.

Le Maire clôt la séance à 19 h 20

Affiché le 28 octobre 2009